



17-05-2022

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 17 mai 2022, à 19 h 50, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Jonathan Bock	Harold Wubbolts
Jonathan Beauchamp	
Alexandre Le Blanc	Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Anne-Claire Robert, et madame Lorraine Sabourin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe sont également présentes.

Monsieur le conseiller Benoît Huberdeau est absent.

- ✍ La directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil que l'avis de convocation a été transmis à tous les membres par courrier électronique conformément aux articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Questions du public
- 3- Ordre du jour
- 4- Reddition de comptes de l'exercice 2021 du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien du réseau local (ERL)*
- 5- Présentation des états financiers de l'année 2021
- 6- Avis de motion – Règlement de tarification visant la location des équipements municipaux



Séance extraordinaire du 17 mai 2022

- 7- Amendement à la résolution numéro 2021-06-148 relative à une demande de certificat d'autorisation pour la création d'une nouvelle rue dans le secteur de la montée Levert
- 8- Entérinement d'un octroi de contrat pour le projet d'aménagement d'un espace « pump track » dans le cadre du *Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) – Québec*
- 9- Levée de la séance

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2022-05-173

Il est proposé par Monsieur le conseiller Harold Wubbolts
Appuyé de Monsieur le conseiller Jonathan Beauchamp

Et résolu que la séance soit ouverte à 19 h 50.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **QUESTIONS DU PUBLIC**

En l'absence de public, il n'y a aucune question et aucune question du public n'a été adressée par courriel avant 16 heures ce jour, heure de fermeture des bureaux administratifs.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2022-05-174

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin
Appuyé de Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.



Séance extraordinaire du 17 mai 2022

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.

➤ **REDDITION DE COMPTES DE L'EXERCICE 2021 DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)**

2022-05-175

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon est en droit de recevoir, pour l'exercice financier 2021, une subvention relative au *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien du réseau local (ERL)* du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que le montant de la subvention s'élève à la somme de 228 457 \$;

CONSIDÉRANT les exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ) quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock
Appuyé de Monsieur le conseiller Jonathan Beauchamp

Et résolu que, pour les motifs ci-haut relatés, ce conseil informe le ministère des Transports du Québec (MTQ) que, pour l'année 2021, le total des frais admissibles au *Volet Entretien du réseau local (ERL)* (dépenses de fonctionnement, investissement et équipement) représente la somme de 568 795 \$, dépassant ainsi 90 % du montant de l'aide financière accordée, le tout réparti de la façon ci-après :

Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement):

• Dépenses relatives à l'entretien d'hiver:	263 008 \$
• Dépenses relatives à l'entretien d'été:	296 694 \$
• Dépense d'investissement - Hiver :	3 780 \$
• Dépenses d'investissement – Été	<u>5 313 \$</u>
	568 795 \$



Séance extraordinaire du 17 mai 2022

Et que la Municipalité de Ripon, dans son rapport financier 2021, informe également ledit ministère des Transports du Québec (MTQ) de la véracité des frais encourus tels que présentés et que ces montants ont bel et bien été dépensés pour des routes locales 1 et 2.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.

➤ **PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2021**

Le vérificateur de la Municipalité de Ripon, monsieur Daniel Charlebois, CPA auditeur, CA, présente les états financiers de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2021.

Le maire, monsieur Luc Desjardins, présente, au nom du conseil municipal, des remerciements au vérificateur pour le travail effectué ainsi que des félicitations aux membres de la direction.


6.

➤ **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TARIFICATION VISANT LA LOCATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

2022-05-176

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Sylvie Poulin à savoir qu'un Règlement de tarification visant la location des équipements municipaux sera adopté lors d'une séance future de ce conseil.

Un projet de règlement est présenté à cette fin.


Sylvie Poulin
Conseillère au siège #6



Séance extraordinaire du 17 mai 2022

7.

➤ **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2021-06-148 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE SECTEUR DE LA MONTÉE LEVERT**

2022-05-177

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-06-148 par laquelle le conseil a entre autres nommé et mandaté le maire, Monsieur Luc Desjardins ainsi que le directeur générale et secrétaire-trésorier alors en poste, Me Sebastien Gauthier, à l'élaboration d'une *Entente relative à des travaux municipaux* ainsi qu'à sa signature, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, le tout selon les exigences du *Règlement numéro 2010-10-216 sur les ententes relatives à des travaux municipaux*;

CONSIDÉRANT la démission de M^e Gauthier devenue effective le 7 janvier dernier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-02-067 par laquelle Madame Anne-Claire Robert est embauchée au poste de directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender ladite résolution numéro 2021-06-148 afin de modifier le nom des signataires autorisés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Sylvie Poulin
Appuyé de Monsieur le conseiller Jonathan Beauchamp

Et résolu que ce conseil amende la résolution numéro 2021-06-148 afin de modifier le nom des signataires autorisés.

Et que conséquemment ce conseil nomme et mandate le maire, Monsieur Luc Desjardins ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Anne-Claire Robert, à l'élaboration d'une *Entente relative à des travaux municipaux* ainsi qu'à sa signature, pour et au nom de la Municipalité de Ripon, le tout selon les exigences du *Règlement numéro 2010-10-216 sur les ententes relatives à des travaux municipaux*.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.

➤ **ENTÉRINEMENT D'UN OCTROI DE CONTRAT POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE « PUMP TRACK » DANS LE CADRE DU FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS (FCRC) – QUÉBEC**

2022-05-178

CONSIDÉRANT que tel qu'indiqué à la résolution numéro 2021-07-179, la Municipalité de Ripon souhaite grandement procéder au réaménagement complet de son seul parc municipal, et qu'à cette fin, elle souhaite y aménager un circuit dont le parcours est principalement constitué de rouleaux et de virages relevés, destiné à être parcouru à vélo sans pédaler, grâce aux mouvements de poussée et de flexion des bras et des jambes, couramment nommé « parcours pump track »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-07-180 par laquelle le conseil a autorisé la présentation d'un nouveau projet d'installation sportive au parc municipal « Euclide-St-Pierre », à savoir un « parcours pump track » auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du *Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) – Québec*;

CONSIDÉRANT qu'en date du 18 mars dernier, *Développement économique du Canada pour les régions du Québec* a informé la Municipalité à l'effet que sa demande de soutien financier dans le cadre du *Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) – Québec*, avait été autorisée pour une somme maximale de 57 865 \$;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2021-07-381 établissant la Politique de gestion contractuelle*, qui stipule entre autres, que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ et ne dépassant pas le seuil décrété par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) peut être conclu de gré à gré par la Municipalité;

CONSIDÉRANT le contrat octroyé de gré à gré, le 13 mai 2022, à l'entreprise *Tessier Récréo-Parc* pour la conception et la construction d'une piste pump track, le tout pour une somme de 100 000 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE :



Séance extraordinaire du 17 mai 2022

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Beauchamp
Appuyé de Monsieur le conseiller Harold Wubbolts

Et résolu que ce conseil entérine l'octroi du contrat à l'entreprise *Tessier Récréo-Parc* pour la conception et la construction d'une piste pump track, le tout pour une somme de 100 000 \$, taxes en sus, lequel a été octroyé de gré à gré le 13 mai 2022 dans la réalisation du projet d'installation sportive au parc municipal « Euclide-St-Pierre », et ce, dans le cadre du *Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) – Québec* de Développement économique Canada pour les régions du Québec.

Qu'à cette fin, ce conseil autorise l'appropriation à même le surplus non affecté, d'une somme représentant la portion municipale nécessaire pour la réalisation de ce projet d'installation sportive au parc municipal « Euclide-St-Pierre ».

Que ce conseil en entérine le paiement.

Et qu'à cette fin, la greffière-trésorière émet un certificat de crédits au poste 23 08002 000.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.

➤ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-05-179

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Bock
Appuyé de Monsieur le conseiller Alexandre Le Blanc

Et résolu que la séance soit et est levée à 20 h 01.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Séance extraordinaire du 17 mai 2022


Maire


Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Luc Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS DE CONVOCATION

À Monsieur le maire Luc Desjardins,
À Madame la conseillère Sylvie Poulin
À Messieurs les conseillers Jonathan Bock, Jonathan Beauchamp, Alexandre Le Blanc, Harold Wubbolts et Benoît Huberdeau

Madame, Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par Madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière, qu'une séance extraordinaire est convoquée à la Salle du Conseil, au 31 de la rue Coursol, à Ripon, le 17^e jour du mois de mai 2022, à 19 h 15 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Questions du public
- 3- Ordre du jour
- 4- Reddition de comptes de l'exercice 2021 du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien du réseau local (ERL)*
- 5- Présentation des états financiers de l'année 2021
- 6- Avis de motion – Règlement de tarification visant la location des équipements municipaux
- 7- Amendement à la résolution numéro 2021-06-148 relative à une demande de certificat d'autorisation pour la création d'une nouvelle rue dans le secteur de la montée Levert
- 8- Entérinement d'un octroi de contrat pour le projet d'aménagement d'un espace « pumptrack » et de mobilier urbain dans le cadre du *Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) – Québec*
- 9- Levée de la séance

DONNÉ À RIPON ce 13^e jour du mois de mai 2022.

Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière

